

Discours de Piet Dankert sur la convention d'application de l'accord de Schengen (Schengen, 19 juin 1990)

Légende: Le 19 juin 1990, lors de la cérémonie de signature à Schengen de la convention d'application de l'accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes signé à Schengen le 14 juin 1985, Piet Dankert, secrétaire d'État des Affaires étrangères des Pays-Bas et président de la réunion, prononce un discours dans lequel il se félicite, malgré les difficultés, de cet accord sur la suppression des frontières intérieures des cinq pays signataires.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. 1990, n° 3. Luxembourg. "La signature de la Convention d'application de l'Accord de Schengen", auteur:Dankert, Piet , p. 10-11.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_piet_dankert_sur_la_convention_d_application_de_l_accord_de_schengen_schengen_19_juin_1990-fr-9c4a6316-9798-47c8-9f63-07f837a432e5.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

La signature de la Convention d'application de l'Accord de Schengen

La Convention d'application de l'Accord de Schengen de juin 1985 entre la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg a été signée le 19 juin 1990. Comme l'Accord de 1985, cette Convention a été signée à Schengen, à bord du bateau de plaisance "Princesse Marie-Astrid". Ont signé la Convention : pour la France, Madame Edith Cresson, Ministre des Affaires européennes; pour la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Lutz Stavenhagen, Ministre d'Etat auprès du Chancelier fédéral; pour la Belgique, Monsieur Paul de Keersmaecker, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes; pour les Pays-Bas, Monsieur Piet Dankert, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et Monsieur A. Kosto, Secrétaire d'Etat à la Justice, et pour le Luxembourg, Monsieur Georges Wohlfahrt, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Monsieur Jean Dondelinger, Membre de la Commission des Communautés européennes, et un représentant du Gouvernement italien assistaient à la cérémonie en tant qu'observateurs.

Après la signature de la Convention, Monsieur Piet Dankert, Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui présidait la réunion, a prononcé le discours suivant :

Ça y est, cinq années de négociations ont pu être conclues [sic] avec la signature de la Convention d'Application de l'Accord de Schengen. Il a fallu un effort formidable de nos collaborateurs mais on y est parvenu. Nos remerciements à ces collaborateurs, pour leur travail, pour leur inventivité aussi.

Un accord sur la suppression des frontières intérieures est un peu plus compliqué qu'on s'est imaginé au début, quand on croyait qu'il serait possible de pratiquer dans le contexte Schengen le libre mouvement des personnes bien avant la date bien connue du 1^{er} janvier 1993. On peut se poser la question suivante : tous ces efforts maintenant pour seulement une année ?

Je ne crois pas qu'il faut voir Schengen de cette façon. D'abord parce que notre accord est un modèle, un laboratoire aussi pour l'entreprise "libre mouvement des personnes" dans la Communauté des Douze, ensuite parce qu'il est très difficile de s'imaginer que les Douze parviennent, à Douze, à supprimer leurs frontières intérieures déjà en 1993. Pour aboutir il est peut-être nécessaire qu'ils réfléchissent encore sur les méthodes à suivre, sur ce qui est nécessaire pour aboutir. Les difficultés de la semaine dernière concernant la conclusion de l'accord sur les procédures d'asile, les difficultés croissantes avec certains parlements nationaux concernant la méthode intergouvernementale accentuent mes hésitations.

Schengen est là et j'en suis content. Je me réjouis tout particulièrement de ce que cet accord a pu être signé sous la présidence néerlandaise.

Je me félicite aussi pour une autre raison : la présence d'un observateur italien parmi nous indique que l'espace Schengen n'est pas nécessairement limité au territoire des cinq signataires. Des adhésions à l'accord sont possibles - et je vois qu'avec l'Italie on peut recréer l'ancienne Communauté des Six, maintenant pour le libre mouvement des personnes.

Je me réjouis également de la présence de la Commission Européenne - en ajoutant que je ne propose pas que la Commission dorénavant s'inspire trop du chemin intergouvernemental.

Je remercie les amis Luxembourgeois qui nous ont invités si généreusement ici à Schengen pour ce retour aux sources d'une Convention d'Application qui, en incluant une future Allemagne réunifiée, est aussi un accord historique. Avec M. Stavenhagen on veut bien réaliser cela cet après-midi.

Encore une fois, c'est surtout vous tous qui je veux remercier [sic], les Ministres et Secréaires d'Etat, les présidents au Groupe central des négociations, les collaborateurs des différents Ministères, les traducteurs et les interprètes - tous ensemble nous sommes arrivés au but, à un accord qui garantit la suppression des frontières. Qui encore il y a quarante ans aurait imaginé que la France, l'Allemagne, presque réunifiée, et le Benelux signeraient un accord ici à Schengen ?

C'est fait, je vous remercie.